

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-06-03

Date de convocation : 20 juin 2023	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 5
Nombre de membres présents : 5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5	Abstention : 0

Le vingt-trois juin 2023, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Procurations : néant

Absents : néant

Excusés : Hélène BARBOT et Nicolas DUROU

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Rachat de fuel

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'au début du mois de mars, quelques jours avant son décès, Monsieur DELOGE avait remis du fuel dans sa cuve à hauteur de 507.50 €.

Il fait part également de la demande des fils de Monsieur DELOGE pour que la mairie rachète le fuel présent dans la cuve.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de valider le rachat de ce fuel, Monsieur DELOGE ayant deux fils, chacun percevra 253.75 € en remboursement.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jacques SONILHAC

Transmis à la Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le 26 juin 2023

COURRIER ARRIVEE LE

29 JUIN 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

